Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 022-212201941-20261015-120_2026-DE

PLESTIN les Grèves

Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal du 15 octobre 2026

Le 15 octobre 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de PLESTIN LES GREVES, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Jeffroy, Maire, suivant convocation du 9 octobre 2026.

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 22
Votants : 27
Ayant donné procuration : 5
Absents : 0

Présents : C. JEFFROY ; A. FOURNIS BEYOU ; Y. LE BRIGANT ; B. PRIGENT ; F. LEON ; M. LE CORRE ; J. DROUOT ; B. HUONNIC ; R. MORINIERE ; R. BONABAL ; F. GUEHL ; A. LE GALL ; P. HENNEQUIN ; M-A. AKDENIZ ; M-N. CARLO ; P. PETIBON ; Y. LUCAS ; C. BAUFRETON ; C. PHILIPPE ; V. PERROT ; J-F. BOUGET ; S. SALAUN.
Procurations : K-H. HILLION à C. BAUFRETON ; J. LE GLAS à C. JEFFROY ; L. L'HAVEANT à F. LEON ; M-L. HINRY à B. PRIGENT ; C. RIOUAL à M-A. AKDENIZ
Absents : /
Secrétaire de séance : M-A. AKDENIZ

N°120-2026

Objet : Convention de mise à disposition de moniteurs au Centre Nautique

M. le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n°90/2026 autorisant la mise à disposition de moniteurs du Centre Nautique auprès d'autres centres. Il convient de modifier cette dernière en précisant les coûts à la demi-journée.
Ainsi, M. le Maire propose de prendre une délibération générale autorisant les agents du centre nautique à être mis à disposition d'autre centres en cas de besoin et si cela ne met pas en difficulté notre propre centre. Cette mise à disposition se fera :
- Soit à titre gracieux contre la mise à disposition auprès du centre de Plestin d'un moniteur ou de matériel
- Soit contre rémunération sur la base de 118€ la ½ journée (3.5h) ou 175€ pour la journée entière de 7h, passé ce délai, les heures supplémentaires seront facturées 20€ à l'unité.
Une convention devra être établie à chaque mise à disposition.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,
AUTORISE M. le Maire ou son représentant à établir et signer des conventions de mise à disposition de personnel entre centres nautiques en cas de besoin et dans les conditions définies ci-dessus,
AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ces dossiers.

Pour copie conforme,
La secrétaire de séance,
M-A. AKDENIZ,

Pour copie conforme,
Le Maire,
Christian JEFFROY,

MAIRIE DE PLESTIN-LES-GREVES
22310